

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 20 juillet 2011 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 08 juillet 2011.

Est inscrit à l'ordre du jour : choix des entreprises pour les travaux d'assainissement et d'aménagements ; convention avec l'association «Luern» ; questions diverses.

Séance du 20 juillet 2011

L'an deux mille onze, le vingt juillet à 20 heures 30, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 08 juillet 2011.

Présents : Monsieur Jean-Pierre BORNAGHI, Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Henri SAUZEDDE, Madame Bernadette TROQUET, Messieurs Bernard MAUFROY, Claude DUCHET, Mesdames Nicole ROUX et Josiane LEBLOND.

Absents : Monsieur Régis BERNARD, Mesdames Catherine FOURNIER et Bernadette TALON.

Excusés : Messieurs Henri LEMIGNARD, Patrick LEPAGE, Madame Monique CUVIER.

Procurations : de Henri LEMIGNARD à Henri SAUZEDDE, de Patrick LEPAGE à Pierre METZGER, de Madame Monique CUVIER à Jean-Pierre BORNAGHI.

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROUX.

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, adoptés à l'unanimité, le Conseil Syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2011/009 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT - CHOIX DES ENTREPRISES :

Monsieur Sauzedde présente au comité syndical les devis fournis par trois entreprises sollicitées pour effectuer des travaux de mise en conformité des assainissements individuels de la maison du gardien et du centre de loisirs, de renforcement du parking à l'entrée du site, d'aménagement de l'allée et d'évacuation des eaux de la rase.

Après en avoir discuté, le comité unanime décide :

- de commander un levé topographique pour le parking à l'entrée du site ;
- de choisir l'empierrement pour l'allée ;
- de retenir une évacuation en PVC puis par drain pour la rase ;
- de préciser le cahier des charges aux entreprises afin qu'elles établissent un nouveau devis.

Délibération : publiée et/ou affichée le

transmise au Préfet le

2011/010 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION «LUERN» :

Monsieur Metzger donne lecture du projet de convention de mise en dépôt provisoire de mobilier archéologique dans le cuvage du chai du domaine de chadieu, et de l'annexe listant le mobilier exposé, proposé par l'association «Luern».

Après en avoir délibéré, le comité, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention ;
- autorise le Président à la signer.

Délibération : publiée et/ou affichée le

transmise au Préfet le

Adoption des délibérations n°2011-009 à 2011-010

Fin de la séance à 23 heures.

Le Président,

Pierre METZGER.

